EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU SEANCE DU 20 FEVRIE R 2015

L'an deux mil quinze le vingt février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 13/02/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie ; ESPI-VENTURINI Mélanie ; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François OTTOMANI Sébastien ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ;

Etaient absents: MARTINETTI Jean-Philippe; SANTONI François; CASAMATTA ANDREANI Bernadette; SANTONI Marie-Josée. PERALDI Natacha; VILLARD-ANGELI Dominique.

Nombre de conseillers

En exercice: 23

Présents: 17 Votants: 22 Absents: 06

dont Représentés: 05

Etaient représentés : SANTONI Marie Josée a donné pouvoir à ESPI VENTURINI Mélanie ;

SANTONI François a donné pouvoir à SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ;

PERALDI Natacha a donné pouvoir à RUGGERI Aline ;

CASAMATTA ANDREANI Bernadette a donné pouvoir à MONDOLONI Ange-Marie ;

VILLARD ANGELI Dominique a donné pouvoir à OTTOMANI Jean-François

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel.

OBJET: DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015.

Le débat d'orientation budgétaire est une formalité substantielle de la procédure budgétaire pour les communes de plus de 3500 habitants (article L 2312-1 du CGCT).

Il s'agit pour le Conseil Municipal de débattre autour des orientations générales du budget à venir sur la base de propositions faites par le maire.

Après lecture et débat en séance des orientations budgétaires 2015, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2015, annexées à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Maire,